

**ARRÊTÉ**  
**DE REINTEGRATION SUITE A DISPONIBILITE**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE]**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.514-1 à L.514-8,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (le cas échéant)

Vu l'arrêté de mise en disponibilité pour [motif] de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu la demande écrite de réintégration formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], à compter du [date],

Vu la vacance d'emploi,

Vu l'avis d'aptitude physique à l'emploi rendu en date du [date],

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom] est placé(e) en disponibilité depuis le [date],

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom] a justifié au cours de sa période de disponibilité d'une activité professionnelle lui permettant de bénéficier d'un droit à conservation de ses droits à avancement d'échelon et de grade d'une durée de [durée dans la limite de 5 ans], (le cas échéant)

**ARRÊTE**

**Article 1 :** M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est réintégré(e) à compter du [date].

**Article 2 :** M. ou Mme [Nom, Prénom] est classé au [échelon] échelon de son grade, IB [IB], IM [IM], avec une ancienneté de [ancienneté].

**Article 3 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]

Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :